

L'«R» de La Pesse

Avril 2016 - n°

35

Le mot du maire

COMMUNES NOUVELLES : VOULOIR OU SUBIR ?

Dans un Etat de droit, le législateur promulgue des lois et le pouvoir exécutif les met en application.

Au vu de ce principe, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) invite à des regroupements.

Pour ce qui nous concerne, nous parlerons dans un langage simple de fusion de communes.

Quelle lecture pouvons-nous faire de l'avenir sur ce sujet ?

A cette question, il semble que 2 logiques répondent :

- soit par la discussion, les échanges, les contacts, les rencontres de toutes nature, une dynamique intra et inter communale se crée ;
- soit nous attendons qu'à une échéance décidée administrativement, un regroupement imposé «en haut lieu» nous contraigne à fusionner.

Ainsi s'offrent à nous aujourd'hui 2 options que l'on peut retenir sans en exclure d'autres qui peuvent surgir au fil du temps.

Pour ce qui relève de la volonté des communes de fusionner, il n'y a pas de méthodes, ni prévues ni dictées.

Chaque collectivité prend les options et les choix qu'elle veut ; plusieurs communes devant alors faire le «choix commun» du regroupement.

A l'inverse, si la puissance publique prend l'initiative des fusions qu'elle souhaite, il est quasiment certain que les désirs non aboutis, exprimés ou non, ne seront plus pris en compte.

Si «l'union fait la force», les fusions de communes pourraient répondre à divers objectifs :

- celui de renforcer la place des communes et leur influence dans l'intercommunalité ;
- celui de mutualiser les services ;
- celui de porter des projets d'investissements.

C'est à ces motifs et prétextes que le législateur nous invite à opérer des regroupements qui une fois réalisés deviendront irréversibles.

Mais s'unir c'est mettre en commun, dans une fusion, nos atouts et nos faiblesses, le tout devant à terme se niveler au profit d'une collectivité plus forte. De ce fait, il faut donc faire un inventaire en plus et en moins des capacités de chaque commune candidate à la fusion.

Y sommes-nous prêts ?

Comment faire la somme de nos dynamismes, de nos ressources, de nos dettes, de nos valeurs foncières ou forestières, de nos équipements et services... ?

L'exercice est périlleux s'il n'est pas soutenu par une volonté populaire suffisamment large.

Existe-t-elle cette volonté collective ?

La réponse à cette question passe par une rencontre avec la population. Pour notre commune ceci est possible à organiser afin que l'expression libre circule.

Il s'agirait là d'un exercice de consultation rarement tenté ou peut-être même jamais à notre échelle.

Les élus de la Pesse vont commencer à réfléchir sur une méthode tant d'évaluation de

La Pesse - été - hiver



Haut-Jura Saint-Claude

La commune de La Pesse va faire éditer des enveloppes préimprimées avec une image de La Pesse. Vous pouvez vous les procurer en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat au prix de 1 euro l'unité. Vente par 10 enveloppes minimum.

notre patrimoine que de nos potentiels de toutes natures à mettre en commun dans le but de rendre encore plus fort ce qui fait la vitalité de notre commune.

Les ingrédients qui permettent les fusions sont d'une part très rationnels et d'autre part liés aux sentiments tant collectifs que personnels.

Cette ambiguïté est justement le frein à l'enthousiasme, tant des élus que des populations concernées.

Il en est ainsi de toutes les étapes, qui ont jalonnées l'Histoire de notre pays comme de notre commune.

C'est autant l'exercice comptable que les mouvements d'humeur des citoyens qui guident les options et les décisions.

A ce jour, dans nos modestes communes rurales, c'est bien la réflexion qui prévaut. Le temps de la sagesse est un temps long. Le chemin entre l'idée et sa réalisation est rarement court et direct.

Nous en sommes persuadés, chaque Pesse-rand, chaque Pesserande va sans doute faire mûrir pour lui-même l'idée de ce que pourrait être une commune nouvelle le concernant.

Portage de repas à domicile

Le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura vous propose le portage de repas à domicile.

A partir de 65 ans, vous pouvez commander des repas à domicile au prix de 8,30 euros.

Livraison tous les jours et le vendredi pour les repas du vendredi, samedi et dimanche.

Tous les jours, tous les deux jours, samedi et dimanche ou une fois pas semaine...

Pour commander ou annuler un repas, appeler le Cantou du Lizon à Lavans-lès-Saint-Claude.

Tél. 03 84 42 83 60

Secrétariat de mairie Horaires d'ouverture au public

Le lundi : 9h > 11h45 et 14h > 17h

Le jeudi : 9h > 11h45 et 14h > 17h

Le samedi : 9h > 11h45

Merci de bien vouloir respecter ces horaires !

*Vous emménagez ou déménagez ?
N'oubliez pas de vous signaler en mairie.*



Le passage à la télévision haute définition

Ce sera le 5 avril 2016 !

Il reste quelques jours aux habitants de La Pesse pour vérifier que leur téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, ils ne pourront plus recevoir la télévision après cette date !

Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Informations supplémentaires par internet : http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/content/Kit_communication/ANFR-Imprime-grand-public2.pdf

L'ANFR attribue également des aides prévues par l'État pour accompagner les

personnes les plus fragiles : une aide financière de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau depuis le 28 janvier, une aide gratuite à domicile est ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs. ***Pour en bénéficier, il faut appeler le 0970 818 818.***



Archives municipales

Durant 21 jours ouvrés courant octobre et novembre, certains d'entre vous ont peut-être croisé Christophe TONIUTTI dans la mairie.

Ce dernier est intervenu, à la demande de la commune et mandaté par le Centre de Gestion, pour revisiter les archives communales. Rappelons qu'un local est aménagé au grenier depuis quelques années pour stocker, au sec et à l'abri, tous les dossiers archivés.

Titulaire d'un master d'Histoire et d'un master pro « archives » obtenu à Lyon, Christophe TONIUTTI avoue que ce travail dans les mairies est une véritable passion.

Passion qu'il communique très rapidement à ses interlocuteurs. Françoise PERRIN qui a été bien entendu associée à ce travail le confirme.

Ce long travail de patience, de recherche, de rigueur obéit à des règles strictes. Il a abouti à un archivage dépoussiéré et réactualisé ainsi qu'à la rédaction d'un document de travail expliquant le classement établi.

Les documents peuvent avoir une valeur administrative, juridique ou historique

(aspect que Christophe TONIUTTI trouve à titre personnel, le plus intéressant).

L'archiviste indique que son travail lui permet également de bien comprendre ce qu'est une commune. Il remarque que les archives communales de La Pesse sont un révélateur de son dynamisme passé et actuel.

L'intervention de Christophe TONIUTTI a également permis d'éliminer l'inutile : cela a envoyé 8,20 m linéaires d'archives à la destruction.

Elle a été effectuée à la déchetterie de Saint Claude en présence de Jean-Marie DROMARD après avoir été validée par les services préfectoraux.

Le coût de ce travail n'a pas été négligeable pour les finances communales. Celles et ceux qui ont œuvré lors du centenaire ou des 50 ans de l'Union Sportive entre autres événements savent qu'il est nécessaire et fondamental.

Quant à Christophe TONIUTTI, il va poursuivre son travail itinérant dans d'autres communes.

Les feux de la Borne

La commission qui a vocation à répondre à la question, posée par les riverains, de l'ouverture éventuelle de la route de la Borne au Lion poursuit studieusement ses travaux.

En rappel, il s'agit d'une commission d'experts (Haut-Jura Ski, le GET, l'ESF, l'US, un citoyen éclairé, la communauté de commune Haut-Jura Saint-Claude, le maire et la commission tourisme) qui travaille depuis le 15 septembre 2015.

A ce jour, diverses options de tracés alternatifs ont été cartographiés.

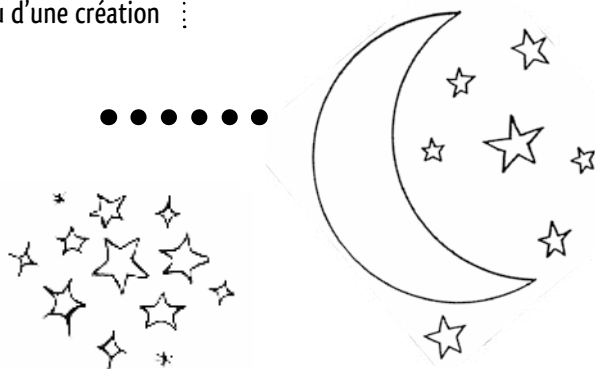
Lors de la dernière réunion, l'ordre du jour était centré sur la dimension écologique à prendre en compte. A cette occasion, le Groupe Tétras Jura, représenté par Alexandra Depraz, a exposé les précautions et les restrictions qui s'imposent dans l'hypothèse d'un aménagement ou d'une création de piste.

Les travaux d'aménagement au départ de pistes Sous les Bois, réalisés à l'automne dernier, ont été pris en charge par la communauté de communes sans que cela engage sa position à venir.

Rappelons que depuis plus d'une dizaine d'années, une convention a été mise en place entre la commune de La Pesse et les riverains – soit cinq foyers permanents – définissant les dates de fermeture et d'ouverture de la route.

Pour mémoire, en 2015, le déneigement d'ouverture de fin de saison a coûté 3 300 euros TTC à La Pesse, Chézery prenant en charge financièrement la partie déneigement du Berbois à la Borne au Lion.

Suite au prochain numéro...



Extinction partielle de l'éclairage public

Après bientôt un an d'extinction de l'éclairage nocturne de 23h30 à 4h30, il est l'heure de faire un bilan.

L'économie pour la commune est de 1528,68 € en appliquant un coût constant de l'abonnement et du tarif du Kwh (c'est à dire en appliquant les tarifs de 2015 sur les 2 années de comparaison – d'avril 2014 à fin mars 2015 pour une année toute allumée et d'avril 2015 à fin mars 2016 pour une année en extinction partielle.

C'est l'équivalent de 1133 kg de CO² non rejetés dans l'atmosphère ce qui représente un parcours de 13330 kms en Renault Clio de nouvelle génération.

La pollution nocturne est diminuée.

Le schéma électrique du village est composé de 3 secteurs différents : L'Embossieux,

le village et le lotissement. Chaque secteur peut avoir un réglage personnalisé.

Le souhait du Conseil Municipal est de prendre l'avis des concitoyens pour savoir comment poursuivre, ou non, l'expérience.

Nous proposons à la population de s'exprimer sur le sujet en remplissant le bulletin ci-contre, puis en le découpant et en le rapportant en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, dans une urne prévue à cet effet. **La date limite de dépôt des bulletins est le 25 avril 2016.** Les bulletins seront dépouillés le soir même et le sujet sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 avril.

BENJAMIN SEVESSAND &
LA COMMISSION COMMUNICATION

Région Bourgogne Franche-Comté

Concertation sur le nom de la région

Dès le 17 février, les habitants sont invités à s'exprimer sur ce sujet sur le site internet de la région, ainsi que par voie postale. Tous les Bourguignons et Francs-Comtois pourront ainsi, soit confirmer le nom provisoire « Bourgogne-Franche-Comté », soit proposer un autre nom pour la nouvelle région.

Pour participer à la concertation sur le nom de la région par internet :

www.bourgognefranche-comte.fr/nomregion

Fête des familles 70ème anniversaire

Le samedi 24 septembre 2016,
au Parc des Bains de Lons-le-Saunier

En partenariat avec l'UDAF, la Ville de Lons-le-Saunier, La CAF et le Conseil Départemental du Jura.

Balades, jeux, animations, musique, pique-nique et concert de « Teuf et Joël » en clôture.

Pour tous renseignements : www.udaf.fr



Secteur concerné par votre habitation :

- Le village
- L'Embossieux
- Le lotissement Sur la Semine

[Cocher le secteur vous correspondant]

Nombre de personnes dans votre foyer souhaitant s'exprimer

- POUR l'extinction nocturne
- CONTRE l'extinction nocturne

[Cocher votre choix]

Horaire souhaité :

de à

Remarques éventuelles :

.....
.....



△ La course des P'tits loups,
le 19 mars dernier

Dimanche 22 Mai 2016 : l'association **Les Amis de la Borne au Lion et du Crêt de Chalam** propose une sortie journée au Plateau des GLIÈRES (Haute-Savoie), haut lieu de la Résistance lors de la Seconde Guerre mondiale.

RV BUS > 7h à Arpent. Déjeuner en auberge de montagne. Tous renseignements : jean-yves.comby@wanadoo.fr, tél. 03 84 42 76 68.

Compostière

Le printemps n'est plus loin ! Pensez à utiliser la compostière communale, libre d'accès, pour tous vos déchets verts.

Etat civil

Naissance :

• • •

Susanna Louise Ornella MAGLIO,
fille de Alessio MAGLIO
et Cécile HOLLEY

Le 16 janvier à Saint-Claude

Décès :

• • •

Alain LACHAMBRE
Le 11 février à Oyonnax

Le calendrier

Concours de belote

Le dimanche 10 avril

> Organisé par le club des Jonquilles

• • •

Souper dansant déguisé

Le samedi 16 avril

à la salle polyvalente des Bouchoux

Repas : cassoulet, fromage,
dessert, café

Adulte : 20 euros

Enfants – de 12 ans : 10 euros

Réservation auprès de Raphaël

Grenard au 03 84 42 72 87

avant le 12 avril

> Organisé par l'Amical du C. I.
des Couloirs

• • •

Vente de lasagnes

Le samedi 30 avril

à la salle des fêtes des Bouchoux

> Organisation A.P.E. La Pesse

/ Les Bouchoux

• • •

Journée citoyenne

Le samedi 21 mai

Rendez-vous à 9h devant

la mairie

• • •

Repas de fin d'année

Le 1er ou le 2 juillet

> Organisation A.P.E. La Pesse

/ Les Bouchoux

• • •

Cross du Chalam

Le dimanche 28 juin

> Organisation U.S. La Pesse